

### Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France : **1192 P000 992** Établissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret **199 216 193 000 37** Centre de formation d'apprentis sous le numéro UAI **0921619K**



# DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE VALANT CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉE A déposer visé sur votre espace d'inscription

Établi à la demande de : [NOM et Prénom]	
--	--

#### Intitulé: Recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (Recyclage BNSSA)

Cette formation n'est pas enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP); n° Certif Info: 23714; code NSF 344: Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

#### Dates et lieu de la formation :

#### Du 20 au 25 avril 2026

## Date limite d'inscription :

05 avril 2026

Piscine Le Nautil – RD21 La Mare au Coq, 77340 Pontault-Combault

#### Volumes horaires de la formation :

Volume total de la formation : 7 heures en centre

Suivi de la formation : La formation se déroulera en présentiel

#### Tarif de la formation :

Formation en centre 7 heures 9,00 € x 7 h = 63,00 €\*

Notre organisme n'est pas assujetti à la TVA

#### Objectif de la formation :

Permettre le maintien de la compétence de secouriste et des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

### Compétences visées :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

#### Sanctions

En application de l'article D. 2011-80 du code du sport, le directeur peut, après consultation du conseil de la vie du sportif et du stagiaire siégeant en formation disciplinaire, prononcer une sanction disciplinaire contre tout stagiaire ayant contrevenu aux règles de fonctionnement de l'établissement fixées dans le règlement intérieur ou au respect de la sécurité des biens et des personnes.

#### Effets des conditions suspensives

En cas de non-réalisation d'une seule des conditions suspensives énumérées à l'article 4 des conditions générales de vente, le présent devis valant convention simplifiée sera considéré comme nul et non avenu, chacune des parties reprenant sa pleine et entière liberté.

<sup>\*</sup> Tarif non contractuel, susceptible de modification en fonction de la nouvelle grille tarifaire qui sera adoptée lors du prochain conseil d'administration.

## **ANNEXE 1**

## DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE VALANT CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉE

Le cocontractant : (particulier ou emplo NOM et Prénom ou Raison sociale :		
L'adresse qui sera mentionnée ci-dessous serv con de commande.	rira de base pour la facturation. En	cas d'adresse de facturation différente, joignez un courrier d'information ou un
Represente par (nom, prenom) :	Courriel:	
SIRET n°:	Ourrier .	
S'engage à prendre en charge les frais de	réalisation de cette action de fo	rmation selon la situation suivante :
FONDS PROPRES du bénéficia Le cocontractant au sens de l'article L6314		à régler le coût total de l'action de formation dès son inscription.
	1-1 du Code du travail s'engaç	ge à prendre en charge les frais de réalisation de l'action de formation
et à régler la totalité de la facture émise pa	r l'agent comptable du CREPS	IDF dès réception.
	er le code service et le numéro	d'engagement :
	-1 du Code du travail du Code d aire :	lu travail s'engage à prendre en charge les frais de réalisation de l'actior ;
	-2 du code du travail, s'engage	à joindre) à régler la totalité de la facture émise par l'agent comptable du CREPS à l'OPCO en vue de son remboursement.
Via un OPCO AVEC SUBROGA Les frais de formation seront facturés par l' Nom et adresse de l'OPCO:	agent comptable du CREPS IDI	
Si le contrat de prestation de service de l'o délai de 15 jours avant le démarrage de	OPCO ou la preuve des démard la formation, la structure cocon alors la subrogation de paieme	contractant qui s'engage à régler à réception de facture. ches effectuées ne sont pas réceptionnés par le CREPS IDF dans <b>un</b> ntractante est informée qu'une facture nominative lui sera adressée par nt. La structure cocontractante s'engage à régler la totalité de la facture
Le règlement est accepté par chèque band compte suivant :	caire libellé à l'ordre de « agent	comptable du CREPS Île-de-France », ou par virement bancaire sur le
·		00 – N° de compte : 00001000304 - Clé : 54 10 0030 454 / BIC : TRPUFRP1
Bon pour accord		
Fait à	, le	
Cachet et Signature		Cachet et signature de l'organisme de formation
(nom et qualité d	u signataire)	(nom et qualité du signataire)